



LE BON PASTEUR

Numéro : 10

Septembre 2009

Image de Couverture :

Saint Jean Chrysostome – archevêque de Constantinople

LE BON PASTEUR

Bulletin de l'**A**sсоciation des **C**hрtiens **O**rthodoxes
D'**A**ntioche et de leurs Amis.

- ACODA -

Nous avons souhaité dans ce bulletin apporter un témoignage sur nos Pères et Ancêtres dans la Foi qui ont vécu et qui vivent encore dans une région communément appelée le Moyen-Orient.

Les textes ici proposés, pour notre édification à tous, sont une sélection de leurs enseignements correspondants aux divers moments de notre vie terrestre.

Toute contribution à l'élaboration de votre bulletin est la bienvenue, il suffit pour cela de prendre contact avec la Rédaction en écrivant à l'adresse ci-dessous :

ACODA
30, avenue Primerose
06000 Nice – France

Nos bulletins sont désormais consultables et téléchargeables sur le site suivant :

<http://orthodoxesantiochenice.wordpress.com/>

Table des Matières

Icônes de la première et de la quatrième de couverture écrites
par la moniale Maria (Choukayr)

1-	Éditorial : L'évêque qui appelle le prêtre « son frère »	Page 5
2-	Choisir un prêtre	Page 7
3-	Prêtre marié ou Prêtre célibataire	Page 14
4-	Les lectures du prêtre	Page 22
5-	Le prêtre et l'argent	Page 28

Tous les articles de ce numéro (hors éditorial) ont été écrits
en langue arabe par Monseigneur Georges (Khodr) du Mont Liban
et traduits par les soins de la Rédaction

L'évêque qui appelle le prêtre « son frère »

Voici un numéro que nous avons espéré, que nous avons voulu pour vous, pour nous; un bulletin que nous avons maintes et maintes fois travaillé dans l'espoir d'être fidèle à la lettre et à l'esprit du texte original écrit en langue arabe.

Nous ne célébrons pas ici le Métropolite de Byblos et de Botrys (Mont Liban) mais nous nous réjouissons de porter son enseignement dans la langue de Molière, une langue qu'il aime, qu'il chérit et qui fait partie de son être cultivé.

Ces articles que nous proposons touchent à ce qui est noble et fondamental dans le vécu du prêtre. Ce sont des mots « hors le temps », qui s'inscrivent dans une démarche visionnaire de l'Église et du Pasteur, un testament pour les générations en quelque sorte.

Il va sans dire que Monseigneur Georges a enfanté en Christ de nombreux disciples, mais il les a engendrés libres et volontaires ! Son Éminence ne « duplique » pas les personnes qui l'entourent, il ne brime ni ne casse, mais élève et édifie !

Ses prêtres et disciples sont différents mais chacun porte en lui un attachement particulier, une histoire personnelle, les éclats d'une rencontre qui a fait des étincelles.

Dans ses paroles et homélies, nous avons cru pouvoir identifier une triade qui forme le socle de sa pensée. Il s'adresse au prêtre en utilisant les paroles du Seigneur au prophète Ezéchiel : « Ouvre ta bouche et mange ce livre ». Le sens y est évident : La Sainte Écriture est sa première nourriture

et nul ne peut servir Celui qu'il ignore. La proximité de l'Écriture est indispensable pour celui qu'il considère comme le prophète de toujours, à savoir, celui qui porte les oracles de Dieu à son peuple.

Ensuite, il dit au prêtre que l'ordination est le moment de saisir la Croix à pleins bras, la saisir très proche du corps et de l'âme. Il le voit s'exécuter telle la parole qui dit que « le *disciple* n'est pas au-dessus du *maître* » et appréhender sa mission jusqu'à son achèvement dans une participation totale à la victoire déjà acquise sur la mort par la Résurrection.

Finalement, il insiste sur l'amour du prochain, autrement dit le sacrement du frère, ce frère incarné dans le pauvre et l'opprimé. « Que le pauvre soit ta propre blessure » dit-il au prêtre qui est supposé apporter le remède, devenant ainsi lui-même baume et soulagement - huile et vin du bon samaritain.

En réponse à la question sur la conduite à adopter en cas de difficulté ou de divergence entre les personnes ou dans certaines assemblées, il dit : « J'ai compris qu'ils étaient mes ouailles et que je dois les mener jusqu'au Christ ».

Et comme pour confirmer ces mots, il usa dans une homélie sur la Très Sainte Mère de Dieu de ces termes : « Elle [la Mère de Dieu] n'a pas compris, vous n'avez rien compris et je n'ai rien compris ! » Puis, il leur enseigna le sens de la fête avec vigueur et énergie comme s'il recevait l'inspiration au moment même où il prononçait son exhortation, partageant ainsi avec les fidèles présents ces 'langues de feu' qui nous conduisent à la connaissance divine, amin.

La Rédaction



CHOISIR UN PRÊTRE



Article publié dans le magazine « An Nour » n°4 de l'année 1996

Le choix d'un prêtre est l'une des choses les plus délicates sur le plan pastoral. Il faut prendre en considération des éléments différents dont le premier est les qualités spirituelles et intellectuelles du candidat, en deuxième lieu son état psychologique et, troisièmement, les dispositions de l'évêque qui le choisit.

Pour débuter ma méditation sur la situation de la paroisse, je constate qu'il y a deux mentalités dominantes : une, partisane et dogmatique dans le sens de l'influence qu'exerce tel ou tel parti politique, l'autre partisane et familiale reflétant les combats des grandes familles.

Les partis dogmatiques appelant à la laïcité ou à l'athéisme – et la laïcité n'est pas forcément athée – s'efforcent de trouver un homme à travers lequel elle s'impose sur les orthodoxes et, paradoxalement, tous les partis nous refusent le droit de dire notre mot sur la chose politique mais se permettent de s'immiscer dans nos affaires internes.

S'agissant des divisions entre les familles, nous avons connu dans un temps qui n'est pas si lointain, de lourds désaccords entre deux groupes de familles dans les villages, chaque groupe voulant que le prêtre soit choisi parmi les siens car les gens ne sont pas conscients que l'Église n'est pas composée de familles mais de personnes pieuses.

La hiérarchie spirituelle à l'époque ordonnait deux prêtres pour apaiser les conflits mais aussi par peur que l'un des deux groupes, par mécontentement, ne choisisse de quitter l'Église pour une autre. Ils marchandaient leur orthodoxie à cause d'un quelconque orgueil familial. Cette mentalité n'est plus dans la plupart des diocèses. Ici et là, les croyants ont appris à faire confiance à la sagesse de l'évêque.

Mais cette sagesse est-elle toujours bien inspirée ? Il est inévitable que l'évêque se trompe parfois dans son choix, surtout si celui-ci repose sur une candidature proposée directement par les fidèles ou une partie d'entre eux.

On compte parmi les croyants de nombreux naïfs inexpérimentés, qui pensent déceler chez l'un ou l'autre des candidats les apparences de la piété, alors que l'évêque ne peut connaître directement toutes les personnes 'qualifiées' pour le sacerdoce dans telle ou telle paroisse. Il s'appuie alors sur des personnes de confiance sur place et il se peut que ceux-là ne fassent pas le bon choix. Il se peut également qu'ils ne sachent pas apprécier l'érudition et proposent un ignorant ou bien qu'ils ne soient pas assez fins dans l'estimation des mœurs des uns et des autres.

L'évêque peut lui aussi ne pas être suffisamment exigeant quant à l'érudition et à la véritable piété. Il peut aussi arriver que l'épiscope soit fluctuant dans ces appréciations ou qu'il ait une approche superficielle des hommes. L'inconstance de l'évêque est une chose terrible qui a laissé des traces dans l'Histoire de l'Église, c'est pourquoi il doit se conformer aux canons apostoliques et conciliaires qui peuvent le préserver de ses propres réactions.

La Sainte Écriture parle des 'anciens', c'est à dire des chefs de la communauté qui « *exercent bien la présidence... surtout ceux qui peinent*

au ministère de la parole et à l'enseignement. » (1Tm. 5, 17). C'est une vocation apostolique qui veut qu'au moins certains des prêtres s'appliquent avec perfection à la transmission de la Parole.

Se satisfaire d'un candidat qui ne présente pas d'handicap physique, qui a une bonne voix et une bonne réputation n'est plus suffisant ; il me semble, de prime abord, que nous sommes devenus à ce sujet plus exigeants. Saint Paul lui-même a réclamé que celui qui aspire à l'épiscopat (son sens à l'époque englobait tout responsable d'action pastorale) « *soit irréprochable... hospitalier, capable d'enseigner, ni buveur, ni batailleur, mais doux ; qu'il soit ni querelleur, ni cupide.* » (1Tm. 3, 1-3).

Ces exigences étaient considérées comme des qualités dans la société civile. Si au moins, nous avions visé ces qualités chez le candidat avant de passer au plan des spiritualités dans ses éclats, alors elles auraient pu écarter l'ignorant et le vénal et celui qui ne désire pas le Christ. Combien de paroisses ont présenté comme candidat le pauvre dénué, afin qu'il puisse subvenir aux besoins de sa famille, ou bien un fils de prêtre par déférence pour 'la maison presbytérale' ou en acquittement d'un vœu prononcé par la mère (qui vient dire naïvement qu'elle l'a consacré à Dieu.)

Le droit canon est attentif aux déviations des paroisses à ce sujet et des lois très strictes sur la conduite du prêtre ont été adoptées. Elles lui interdisent de fréquenter les bars (Canon 24 du concile de Latakieh) et de pratiquer l'usure (Canon 10 du concile de Trullo) ; elles stipulent par de nombreux canons qu'il faut écarter les clercs adultères comme elles ordonnent d'exclure le prêtre s'il commet un vol (Canon 25 du concile des Apôtres), s'il boit ou joue au trictrac (Canon 42 du concile des Apôtres). Elles lui interdisent tout autant de cohabiter avec une femme s'il n'est pas marié (Canon 4 du concile de Nicée).

Et si, dans le but d'expliquer ces recommandations, l'on a enjoint au clerc d'éviter ces iniquités, d'autant plus et suivant la même logique le candidat au sacerdoce doit être écarté s'il les a commises. La chasteté sous toutes ses formes, et elle est dans l'orthodoxie une des conditions du

mariage (Cf. l'office du retrait des couronnes le huitième jour), devient d'une façon primordiale une condition à l'ordination ainsi que la droiture dans les affaires ou l'emploi.

Le fait de dire que tel ou tel candidat se repentira [NDLR : de ses actes passés] ne répond pas aux exigences de ces canons car celui qui se repente demeure un pieux laïc alors que le candidat au sacerdoce ne devrait pas avoir commis avant l'ordination une iniquité interdite pour les ordonnés. Il y a en cela grand danger. Le simple mariage ou l'ordination n'inclut pas une garantie de bonne conduite.

La piété à elle seule ne suffit pas, bien qu'elle soit demandée à chaque croyant. Le prêtre porte sur lui, tout spécialement, la responsabilité de l'annonce de la Bonne Nouvelle et par conséquent celle de la connaissance théologique. Il est attristant de voir que notre église Antiochienne n'en fait pas une priorité absolue malgré le fait que le concile de Latakieh suppose dans le canon 19 qu'elle fait partie de la Divine Liturgie.

Le canon 19 du concile de Trullo ordonne aux évêques, surtout les dimanches, d'enseigner aux fidèles et dans la même logique, là aussi, ceci est un devoir pour le prêtre. Si le prêtre est le serviteur de la Parole et c'est en quelque sorte la définition de son ministère, comment pourrait-il accomplir ce service s'il ne s'applique pas à l'étudier d'une façon régulière et profonde ?

L'Église n'est pas seulement basée sur les offices divins ; elle tient aussi et avec la même force sur la révélation des Saintes Écritures ainsi qu'à tout ce qui les préservent et les circonscrivent sur le plan de la Tradition. Saint Paul n'a-t-il pas dit à son disciple Timothée : « *En attendant ma venue, consacre-toi à la lecture de l'Écriture, à l'exhortation, à l'enseignement.* » (1Tm. 4, 13) et aussi : « *Veille sur toi-même et sur ton enseignement* » (1Tm. 4, 16).

C'est ainsi que l'église d'Antioche a fondé un Institut pour l'enseignement universitaire de la théologie au monastère de Notre Dame de Balamand ainsi qu'une école pour la formation des prêtres. De même, le

Saint Synode a mis comme condition préalable que les candidats au sacerdoce acquièrent un niveau minimal de connaissance [théologique].

De nombreux diocèses ont pris aussi sur eux d'établir de telles écoles de formation pour lutter contre l'illettrisme religieux de ceux qui sont à la disposition du service consacré. Cette voie est à renforcer partout pour que les décisions prises en ce qui concerne cette préparation soient effectives.

Combien serait radieux ce jour où nous pourrions exiger une licence en théologie de chaque clerc, diacre ou au-delà, pour que nous soyons obéissants à la Parole Divine. Ce jour où il n'y aurait plus, pour le croyant, d'excuse à son ignorance car il trouverait celui qui le guiderait à la connaissance qu'il recherche. De plus ainsi, l'évêque n'aurait plus de prétexte pour ne pas rejeter les interventions de ceux qui veulent faire, de leurs hommes de main, des prêtres.

Mais le cours de l'Institut ne peut se pérenniser si nos seigneurs les évêques, ne s'engagent pas à donner du crédit à ses décisions, en allant ordonner des personnes que l'Institut a refusé d'accepter dans les rangs de ses étudiants. En ce cas, ils seraient responsables d'avoir agréé l'ignorance ou la dévalorisation de la moralité.

Et si nous voulons une connaissance théologique complète, de niveau licence, sans plus accepter des études inachevées en deçà de ce niveau, cela veut dire qu'il nous faudrait former pas moins de mille prêtres pour la Syrie et le Liban en l'espace d'une décennie. Ce millier, en plus des prêtres déjà présents, suffirait à paître notre peuple dans les limites du siège Antiochen où le nombre des fidèles varie entre un million deux cent mille et un million cinq cent mille (considérant un prêtre pour mille personnes).

Il est tout à fait possible de former ce nombre en dix ans en les répartissant sur un ou deux instituts universitaires. Je suis convaincu que nous avons parmi nos jeunes, des demandeurs de cet enseignement, à condition que nous puissions leur assurer une vie décente une fois leur formation terminée. Ceci suppose que l'église prenne en charge plus tard

leur subsistance, ce qui appelle à l'instauration d'un système financier auquel ils pourraient adhérer sans crainte.

Nos jeunes ne manquent pas d'enthousiasme religieux mais l'une des raisons fondamentales qui les pousse à se dérober au service sacerdotal est la crainte de devoir vivre avec leurs familles en deçà d'un niveau de vie acceptable. Néanmoins, il ne me semble pas que nous ayons engagé des mesures très sérieuses pour remédier à ces difficultés. Cela exige une prise de conscience quant à la générosité et à la modernisation de nos organisations.

Former trois, cinq ou sept jeunes tous les ans ne résoudra pas notre problème. Certes, cela suffit à nous rappeler que nous disposons d'un Institut de formation mais ce n'est pas représentatif d'un profond désir de bâtir une Église dont les responsables seraient cultivés. Nous menons une guerre spirituelle sans nous munir d'armes convenables ni de soldats bien entraînés ! Pourquoi les autres églises éduquent-elles uniformément les prêtres du futur alors que nous, nous nous contentons d'une petite minorité de clercs cultivés et nous abdiquons face à la présence de prêtres quasi-illettrés ?

Y a-t-il un petit nombre de paroisses qui a besoin de personnes formées théologiquement ou bien tous les orthodoxes dans n'importe quelle ville ou village ont-ils besoin de la même nourriture spirituelle, d'une même compréhension ? Il n'y a plus d'ignorants dans ces contrées, le village en tant que société primaire n'existe plus. Qui a dit que les simples n'éprouvent pas le besoin de connaître ? Ne sont-ils pas aussi des âmes rachetées par le Sang précieux du Seigneur ?

(...)

Si nous décidons d'avoir un niveau élevé de la connaissance, la sélection se fera sur le seuil de l'Institut de théologie. Nous avons fait un pas dans l'Institut en mettant un peu plus de sérieux dans l'examen d'entrée, mais l'interrogation ne doit pas se limiter aux connaissances basiques du candidat mais doit inclure son état psychologique. La santé de son âme est aussi fondamentale que sa piété. L'équilibre de sa

personnalité, son épanouissement, sa force, sa virilité, la pondération de ses raisonnements sont des choses que nous pouvons vérifier à l'examen d'entrée même si ça doit prendre plusieurs entretiens avec des hommes spirituels et un psychologue.

(...)

Il n'est pas possible de recevoir dans le sacerdoce un faible de personnalité ou bien un efféminé. Et si l'examen d'entrée n'a pas dévoilé les failles du jeune, la première année donnera l'occasion de mieux le connaître. Son comportement dénote de l'honnêteté ou de l'imposture, du courage ou de la peur, de sa générosité ou de son avarice, de sa patience ou de son état colérique.

L'homme est parfaitement poli, enthousiaste et plein de zèle avant de commencer ses études. Nous n'éduquons pas une personne après son ordination mais recevons celui qui a déjà été éduqué. Lui, il élève les autres. Nous ne lui faisons pas perdre son temps ni ne perdons le nôtre en espérant pouvoir le redresser. Ainsi seront les connaisseurs de l'Évangile, autrement c'est de l'ordre de la plaisanterie.



PRÊTRE MARIE OU PRÊTRE CELIBATAIRE

Article publié dans le magazine « An Nour » n°5 de l'année 1995

Voici une question qui n'a pas été, historiquement, posée dans l'église orientale. Elle n'a connu que le prêtre marié, et le peuple des fidèles, concrètement, n'en a fréquenté d'autre que lui dans tous les Sièges et n'a rencontré la virginité que dans les monastères.

Les paroisses n'ont été desservies par des prêtres non mariés qu'en Grèce, quand les moines du Mont Athos se sont dispersés au XVII^{ème} siècle, suite aux persécutions qu'ils ont subi de la part des Ottomans ; ils ont alors fuit et se sont installés dans les villes.

Depuis, le prêtre ‘célibataire’ en Grèce, quand il est au service des paroisses, a déjà reçu l’habit monastique « *Iskim ou Sheme* » antérieurement à son installation.

D'autre part, les diacres et prêtres non mariés qui résident aujourd’hui dans des appartements à Constantinople, s'y trouvent dans le but d'être préparés à l'épiscopat pour [le Saint Synode de] ce Siège où il n'y a guère plus de trois mille orthodoxes.

Tandis qu'au Siège d'Antioche, tous les évêques dans les années trente du siècle dernier étaient moines. Plus tard et comme tous les monastères d'hommes avaient disparu, certains prêtres vivaient leur virginité comme des moines dans les évêchés.

Conventionnellement, l'on voyait en eux des collaborateurs des évêques, dans l'espoir de préparer les meilleurs parmi eux à l'épiscopat,

mais la conscience orthodoxe en général n'a pas accepté qu'ils soient nommés dans les paroisses.

C'est une innovation dans notre tradition que de trouver dans les évêchés des prêtres célibataires sans « *Iskim* » habit monastique. Notre ancien héritage ne connaît pas d'évêques en dehors de ceux qui ont été pris dans les monastères, et nos anciens manuscrits nous livrent que le Patriarche lui-même pouvait être élu par le synode parmi les moines et non parmi les évêques en activité.

Quel était le schéma à l'époque apostolique ? Il n'y avait pas d'églises construites mais les fidèles se rassemblaient dans des maisons ouvertes à l'hospitalité. Et l'hospitalité était l'une des qualités requises chez les anciens et les évêques.

L'église en tant qu'assemblée était inéluctablement liée à la famille, c'est pourquoi l'apôtre a dit que l'évêque, (et à cette époque le terme signifiait aussi chef d'un groupe), doit être « *mari d'une seule femme... qu'il sache bien gouverner sa propre maison* » (1Tm. 3, 2). Les chefs des assemblées étaient dans la même situation que ceux des grandes maisons.

Ceux-là ne se sont pas considérés comme liés à l'appel du Sauveur disant de certains de ses disciples : « *Il y en a qui se sont eux-mêmes rendus eunuques à cause du Royaume des cieux.* » (Mt. 19, 12).

Le Maître ne dit pas ici qu'il préfère ceux parmi les disciples qui sont restés sans mariage, à Pierre dont nous savons qu'il était marié ; et rien ne dit que la plupart des disciples qui avaient l'âge du Maître étaient célibataires, les juifs se mariant très jeunes.

Quoi qu'il en soit de notre interprétation de ce verset, l'Église n'y a pas fondé le statut du clerc. Elle a vu que le moine est celui qui s'engage sur le chemin du Royaume, dans le sens où il ne s'engage pas dans le monde. Ainsi, devançant le Royaume, il se prive du mariage qui est le propre du monde présent et qui n'a aucune expression concrète dans la Vie à venir.

Le monachisme s'est distingué lui-même radicalement de la vie cléricale, ce qui a poussé Saint Cassien le Romain à dire : « *Le moine doit éviter la femme et l'évêque.* » Il ne fréquente pas le dernier pour ne pas être séduit par l'adhésion à la vie cléricale car être clerc est une chose et être moine en est une autre.

Quand aux dispositions de nos textes monastiques, elles se montrent indulgentes uniquement là où il y a nécessité d'ordonner un très petit nombre de moines pour le service divin dans le monastère.

Quoi qu'il en soit des apôtres, dans leur état marital ou leur virginité, l'Église n'a rien reporté de leurs situations sur la vie des clercs dans les premières communautés car les évêques et les prêtres ne sont pas des apôtres comme les douze.

Les théologiens contemporains ont démontré que les évêques sont les successeurs des apôtres et que les apôtres n'ont pas été évêques car ces derniers précisément sont liés à une église locale alors que l'apôtre est lié à l'annonce de la Bonne Nouvelle, sur tous les territoires là où il lui est donné d'être.

En Orient, nous n'avons pas usé de la pensée qui veut qu'il soit meilleur pour le clerc de ne pas fonder une famille afin qu'il soit entièrement consacré à Dieu comme un professionnel du travail ecclésial. Il n'y a pas une ligne dans nos écrits théologiques et spirituels qui va dans ce sens.

Ajouté à cela que l'Église au II^{ème} siècle, d'après le témoignage de saint Hippolyte de Rome, interdisait aux clercs certains métiers et en faisait une liste, ce qui suppose que les clercs pouvaient exercer d'autres métiers. Nous avons longtemps vu les prêtres dans nos villages s'occuper à cultiver leurs champs, c'est-à-dire que nous les avons vus dans une société productive et une vie familiale ordinaire.

En plus des prêtres, les évêques étaient mariés jusqu'à ce que le monachisme commence à avoir de l'influence sur eux. A partir de là [et

progressivement], certains se sont abstenus du mariage alors que d'autres, mariés, se sont abstenus de relations conjugales avec leur épouse.

La décision de choisir les évêques exclusivement parmi les moines n'est intervenue qu'au concile « *in Trullo* » à la fin du VII^{ème} siècle et il s'agissait avant tout d'éviter que le patrimoine des diocèses ne soit utilisé ou spolié par les enfants des évêques. En aucun cas, les textes des canons n'ont stigmatisé l'évêque marié, lui reprochant d'être plus impliqué dans ses affaires familiales [que dans celles du diocèse].

Ni la Sainte Écriture, ni la Tradition jusqu'au VII^{ème} siècle, n'ont établi un lien canonique obligatoire entre telle ou telle responsabilité cléricale et le célibat.

Ce qui a peut-être renforcé dans l'Église l'appel à la virginité des clercs, est la naissance de l'*Encratisme*, un mouvement hérétique attiré par une idée de la chasteté et la continence, qui interdisait le mariage ainsi que la consommation du vin et de la viande. Denys [évêque de Corinthe] vers l'an 170 signalait à un de ses frères, évêque de Cnossos, qu'il ne fallait pas imposer aux croyants le joug pesant de la virginité. Nous trouvons la même pensée dans les écrits de saint Ignace d'Antioche à Polycarpe.

Au IV^{ème} siècle, le concile de Gangres anathématisé le mouvement mentionné plus haut, après que certains eurent refusé à l'époque de prendre les Saints Dons des mains de prêtres mariés. Le concile se prononça alors avec vigueur en faveur de la sainteté du mariage et de la légitimité de consommer du vin et de manger de la viande.

Assurément, nous pouvons trouver dans les écrits patristiques une préférence en faveur de la virginité en tant que condition de la vie au Royaume mais nous ne trouvons pas de préférence entre les vierges et les mariés en tant que personnes. Tout cela est lié à l'imminence de la venue du Royaume hérité de l'apôtre Paul qui pensait que le Seigneur accomplirait [la promesse de] son retour sur terre alors qu'il serait encore en vie.

Nous vivons dans l'expectative de la venue du Royaume et cet attrait dirige les pas de bien des personnes vers cette vie angélique, dans le sens où elle est la vie de perpétuelle louange.

Mais cette préférence n'a aucunement fait que l'un des pères, théologiens ou ermites, a pu faire allusion dans le sens de l'imposition de l'idéal angélique sur les prêtres ou bien dans le sens qu'il serait préférable que ces derniers le désirent pour eux-mêmes. Et quand le légat du pape de Rome au premier concile de Nicée a proposé que la virginité soit imposée au clergé, le synode l'a refusé catégoriquement.

Il est probable que l'Église ait pu établir une distinction nette entre la vie cléricale et le célibat grâce aux arguments que développait la littérature païenne de l'époque. Celle-ci considérait le mariage comme un lien insupportable, un poids lourd à porter et une tragédie truffée de malédictions. Elle détestait la grossesse, l'enfantement et l'éducation comme en témoigne Saints Ambroise, Irénée et Grégoire de Nysse.

Le célibat des clercs est l'exclusivité de la pensée occidentale inaugurée par le pape *Siricius* en 385. Ceci est lié à une polémique qui a éclaté à Rome quand *Vigilantius* critiqua la virginité, et, entre autre la virginité de la Mère de Dieu. Ces critiques ont mené de nombreuses vierges à quitter les monastères.

Néanmoins, la pensée occidentale est resté attachée à cette dépendance entre le célibat et la vie cléricale jusqu'à nos jours et ce malgré les nombreuses voix qui se sont élevées contre cette dépendance. Cependant la papauté n'a pas changé de position même si, selon les sources catholiques, soixante mille prêtres, parmi eux de nombreux moines, ont abandonné le sacerdoce ces cinquante deux dernières années pour se marier.

Ce que la Sainte Église dit au sujet de la relation entre le prêtre et la femme, c'est qu'il ne lui est pas permis de prendre une femme après son ordination. Elle rend licite ses relations conjugales après l'ordination. Il n'y a pas un seul canon qui parle d'aspiration vers le célibat.

Voici pour les textes !

Cependant, l'argument avancé par les latins justifiant l'idée de la consécration entière de la vie du célibataire à Dieu est qu'il n'a pas à se soucier d'une vie de famille. Cet argument est rejeté par l'orient orthodoxe, qui a de rares exemples de prêtres célibataires mais aussi dans l'occident protestant et même catholique.

La production théologique des pasteurs mariés en occident, que ça soit chez les évangélistes ou chez les anglicans, est très conséquente et leur connaissance est bien plus riche que celle des prêtres latins ordinaires en dehors des congrégations monastiques. L'exégèse et la patristique chez les anglicans et la pastorale de leurs évêques mariés ne s'est pas faite sans la présence de leur épouse.

Nous constatons la même chose en Russie et dans la diaspora russe que nous avons connue et dans les immenses écrits théologiques qui sont apparus en Grèce, en Roumanie et ailleurs, œuvres de théologiens mariés. Tout cela prouve que le grand apport dans l'orthodoxie - en qualité et en quantité - n'a pas été le fait de prêtres célibataires.

Rien non plus ne peut signaler que le prêtre marié chez nous est moins pieux, moins pur, moins enthousiaste et énergique quant à sa mission que le célibataire. Rien ne dit que le célibataire est plus attiré par le témoignage jusqu'au martyr que le marié, le récit de la vie de Saint Yussif de Damas en est le meilleur des exemples. [NDLR : le récit de la vie de saint Yussif est traduit en français dans le bulletin « Le Bon Pasteur » numéro 8]

L'esprit de dénuement évangélique, l'humilité et l'abnégation ainsi que toutes les autres vertus de l'Évangile font leurs réserves dans une vie de sacrifice continue. Nous n'avons pas eu de témoignages dans nos contrées, ni dans celle des autres, que tout cela est plus dense chez celui qui ne s'est pas lié à une femme et à des enfants. Tout est affaire d'engagement du cœur, d'honnêteté d'esprit et de chasteté profonde.

La sainteté n'est pas une exclusivité liée au statut matrimonial, elle est dans l'amour ardent du Christ. Combien de mariés ont la candeur des enfants et un amour enflammé pour le Maître incomparable à celui d'un célibataire encouragé avec légèreté dans son célibat alors que ceci ne lui a en rien été bénéfique !

Le plus important en tout cela, c'est de pouvoir bien estimer la situation pastorale. Il s'agit d'une situation stable et rassurante, d'un équilibre psychologique et d'une maison dans laquelle se retire le prêtre.

Où vit le célibataire ? Qui lui organise sa vie à domicile ? Cela veut dire que l'on ne peut appliquer une telle organisation que dans les évêchés. Le prêtre célibataire latin est desservi par une femme qui cuisine, nettoie et fait office de gouvernante comme c'est la coutume de dire dans leur langue. Il y a toujours une femme quelle qu'elle soit, qui est indispensable.

Celui qui veut une telle organisation dans le patriarcat ou dans l'évêché, qu'il soit secondé par des moines, c'est le sens du mot « *Kellion – Cellule*. » Elle [la cellule] est l'ermitage de l'évêque qui, s'il vient d'un monastère, amène des assistants parmi ses frères les moines. Nous n'avons aucunement besoin d'importer une organisation occidentale dont, historiquement, nous n'avons pas été coutumiers.

Je ne veux pas m'étendre sur le détail des énormes difficultés auxquelles un prêtre célibataire en ville doit faire face, de la confession à la direction spirituelle ; d'autant plus qu'une part importante tourne autour des épreuves liées à la vie intime de la famille que le célibataire ne connaît pas ou bien qu'il n'est pas supposé connaître.

S'ajoute à cela toute la problématique liée au fait que le prêtre, dans sa pastorale, doit être en contact avec les fidèles des deux sexes, qu'il est appelé à faire face à la médisance et aux attirances sentimentales auxquelles, généralement, le marié peut mieux résister. Notre peuple s'accorde plus et sans aucun doute, des visites qu'un prêtre marié accomplit dans la journée que de celles accomplies par un prêtre célibataire.

Tout cela ne veut pas dire qu'il est impossible qu'un célibataire ne puisse se présenter librement au sacerdoce sans qu'il se lie à un monastère mais qu'un évêque prenne sur lui d'encourager quelqu'un à opter pour la virginité, ceci est totalement refusé par les grands Pères Spirituels dans le monde orthodoxe.

Pas un d'entre eux n'a dit à un fils spirituel : « *Je vois que tu es apte à la virginité !* » Ceci est laissé au souffle de l'Esprit Divin en lui. Celui qui a été mené par l'Esprit à la glorieuse virginité garde son mystère auprès de Dieu, loin de cela nous avons la sagesse de la Tradition.



LES LECTURES DU PRÊTRE

Article publié dans le magazine « An Nour » n°3 de l'année 1995

Le prêtre est l'homme de la Parole inspirée de Dieu et c'est cette même Parole qu'il délivre au peuple dans sa langue et selon ses dispositions intellectuelles et spirituelles. Il doit par conséquent, d'une part, connaître la Parole de Dieu et d'autre part la mentalité des gens, forgée par la société, la politique et les usages. Cela ne veut pas dire que le prêtre transgresse la Parole Divine mais qu'il ne se contente pas de la lire et qu'il produit l'effort nécessaire pour la communiquer.

Je ne parlerai pas ici de la Sainte Écriture qui reste la source et la Vie qui confère la vie. Tout ce que je veux dire ici, c'est que Dieu, voulant nous donner l'inspiration, dès le début du livre de la Genèse et jusqu'au dernier mot de l'Apocalypse, nous a révélé entièrement Sa pensée et Sa volonté dans les pages de la Sainte Écriture. Et si notre vie se fonde sur l'acquisition de la pensée du Seigneur afin de cheminer, guidés par Sa lumière, alors nous mourrons si nous négligeons la Sainte Écriture.

Et si nous sentons que notre manière de vivre est liée à l'orthodoxie [NDLR : la pensée droite], nous devons alors rectifier la pensée déviée qui nous vient des épreuves existentielles auxquelles nous faisons face au quotidien. Il nous faut alors accomplir deux choses :

Tout d'abord : étudier les introductions à l'Ancien et au Nouveau Testament et tout ce qui nous est possible parmi les commentaires et exégèses orthodoxes qui facilitent la compréhension de la Chère et Sainte Écriture.

En deuxième lieu : recevoir avec amour les paroles de l'inspiration divine comme un message envoyé par Dieu à chacun d'entre nous pour le guider et le fortifier, de sorte qu'une fois qu'on a goûté à la douceur de la Sainte Écriture comme au miel dans notre bouche, nous puissions éléver des prières ardentes, comblées de signification, en raison de tout ce que nous avons reçu en méditation de la Parole. Il faut consacrer à cela quotidiennement le temps d'une demi-heure, indispensable, de jour ou de nuit.

Ceci est l'œuvre réceptive du cœur et de l'intellect à la fois, sans compter l'exercice quotidien d'étude minutieuse et de confrontation des textes afin de les apprendre et que nous devenions pour eux des supports.

S'ajoute à cela, notre familiarité avec les livres liturgiques dans lesquels se répand l'Esprit de Dieu. Ceux-ci, nous sommes supposés les connaître si nous les utilisons tous les jours. Mais qui d'entre nous célèbre les vêpres et les matines tous les jours ? De même, les canons des matines des fêtes ne sont plus lus par les prêtres dans les paroisses maintenant que nous ne chantons plus que les Catavassies [NDLR : strophes chantées à la fin de chaque ode des matines]. Là où les offices ne sont plus célébrés tous les jours, la moindre des choses serait que le prêtre les lise entièrement chez lui, comme ce qui se fait dans les monastères, pour que leurs richesses ne lui échappent pas.

Et si le temps manque et qu'il nous faut connaître quelques livres plus particulièrement, mon conseil serait que le prêtre lise le livre du Triode qu'aucune église chez nous n'utilise d'une façon complète. Ce livre est celui du repentir par excellence, mais aussi celui de la Croix et de la Lumière. Grâce à lui, nous progressons jour après jour du dimanche du Pharisen et du Publicain jusqu'à la veille de la Pâque, en goûtant à l'humilité et la contrition du cœur. Il devient en nous, si nous l'observons profondément, une encyclopédie théologique à la saveur raffinée.

Tout cela ne nous dispense pas de la lecture des livres religieux publiés par les maisons d'édition orthodoxes.

Pourquoi les « *orthodoxes* » ? Ici, je porte mon attention sur le prêtre qui n'a pu terminer ses études universitaires en théologie, qui lui octroient la force de distinguer l'acceptable de l'inacceptable chez les autres. Ceci exige beaucoup de profondeur et d'esprit de discernement entre le vrai et le faux.

Les livres que nous avons et qui sont apparus dans cet espace de renaissance et de renouveau spirituel abondent et couvrent les sujets du dogme, du culte, de l'histoire de l'église, de l'hagiologie et de l'enseignement spirituel. C'est dire que ces ouvrages présentent une réserve théologique que l'on peut considérer comme une sérieuse entrée en matière. Dans ce même répertoire, l'on peut inclure aussi les anciennes et nouvelles publications, périodiques et bulletins ainsi que la collection entière du magazine « *An Nour – la Lumière* » qui regorge d'énormes trésors.

Reste la littérature que l'on peut appeler la littérature séculière et qui est très utile pour la formation de l'intelligence et le bon usage de la rhétorique. Notre recours à elle et le temps qu'on lui consacre nous est utile sur bien des points et, ce qui est utile est vertueux.

Pour s'y mettre, il convient de négliger ce qui a peu d'importance et, d'après ma conception des choses, de ne pas abuser de la télévision et des journaux. Il va de soi qu'il faut rester en contact avec les nouvelles informations et certains commentaires, mais lire un journal entièrement nous prend une heure minimum et les téléfilms de longues heures alors que le niveau de la plupart de ces émissions est très bas.

La règle est que tout ce qui est lié à l'éternité est bien plus important que ce qui est lié à l'éphémère et le discours du prêtre, lors de ses visites pastorales, est fondé sur ce qui a trait à l'éternité. Les gens connaissent bien les choses du monde et n'attendent pas de leur prêtre qu'il leur en parle.

En vérité, la connaissance est celle qui vient du *livre* et, s'il est précieux, il t'apportera plus de consolation que n'importe quel magazine ou journal. Un *livre* t'amène à analyser les choses, il te fait toucher les

contrées les plus lointaines et les profondeurs de l’Histoire, il forge le goût, te communique le raffinement de l’expression et, en cette nourriture substantielle, t’aide à apporter la Parole de Dieu à la paroisse.

Il est souhaitable que le prêtre puisse lire les ouvrages de la pensée universelle, qui va de Platon jusqu’à nos jours et qui sont traduits en arabe. J’ai mentionné Platon pour signaler que la philosophie est un sport intellectuel qui fait grandir en nous la logique et l’esprit critique, ainsi nous ne nous abandonnons pas à la fantaisie ni à la superstition et aux susceptibilités en vacillant entre le probable et l’improbable. Et si nous n’avons pas entre les mains nombre de textes grecs, nous avons au moins des livres dans l’histoire de la philosophie incluant entre autres la philosophie arabe.

L’autre espace qui nous est plus facile d’accès est l’Histoire et dans cette matière, de nombreux livres concernant le Liban et l’Orient en général, certains en arabe et d’autres nombreux sont traduits. Ce qui nous intéresse, ce sont surtout les siècles d’histoire : de l’Antiquité, du Moyen-âge et les plus récents qui forment le cadre qui aide à comprendre la Sainte Écriture et à suivre l’histoire ecclésiastique.

L’histoire politique de ce pays et de ses alentours nous aide à comprendre ce que nous vivons sur le plan national et à mieux appréhender les religions qui sont tout autour de nous. L’importance de l’Histoire réside dans le fait que cet homme contemporain est le fruit de l’homme antique et que l’on ne peut approcher intensément toute pensée religieuse sans se familiariser avec l’époque dans laquelle elle apparut.

Tu ne peux pas, par exemple, cerner minutieusement les dogmes, sans connaître l’empire byzantin, son art et sa civilisation de façon générale. C’est cette même connaissance qui te donne de comprendre comment les dogmes orthodoxes ont sculpté les sociétés dans lesquelles elles ont pris forme. La lucidité intellectuelle et le travail historique sont inséparables. Globalement, si nous devons choisir, ces matières nous sont plus utiles que la littérature et la poésie.

Au sujet des romans, mon conseil au prêtre est de lire ce qu'a écrit ce grand orthodoxe « *Dostoïevski* » pour ce qu'il a de sensibilité spirituelle et humaine ; nombre de ses écrits ont été traduits en arabe.

La poésie peut, si elle est grandiose, te faire faire des découvertes. La poésie ancienne est difficile à saisir, celle contemporaine est parfois accessible et parfois non, peu de poésies sont de bonne qualité. Reste que l'expression simple et fournie de la prose est largement meilleure pour façonner notre phraséologie et affiner notre style dans les homélies. Mais là encore, si par manque de temps, le prêtre doit choisir, je préfère qu'il opte pour la philosophie et l'histoire au lieu de la littérature que ça soit en prose ou bien en poésie.

Reste aussi que l'une des meilleures traductions en arabe de l'Ancien Testament est celle des Pères Jésuites, qui a été tout ou partie faite en collaboration avec Ibrahim el Yazigi. Là, tu liras Isaïe et Job pour apprendre la langue arabe.

Finalement, la lecture des ouvrages de sciences naturelles reste indispensable pour la pensée contemporaine. Notre connaissance du monde a changé considérablement ces quarante ou cinquante dernières années. L'univers s'est déployé vers des étendues inimaginables alors que toute notre pensée tournait autour de la physique ancienne. Ce que nous savons aujourd'hui nous laisse devant des données astronomiques invraisemblables. Tout cela, nous l'utilisons pour parler de Dieu.

Il n'y a pas de limite à la science ni à la connaissance. Cependant, nul ne peut faire l'économie de se concentrer sur ce qui pourrait être utile à l'éclairer. Certains ne supportent pas la lecture de la philosophie, d'autres n'ont pas de sensibilité poétique mais malgré tout, il faut contraindre l'esprit à l'élargissement de ses sources et se retirer du monde un temps pour lire.

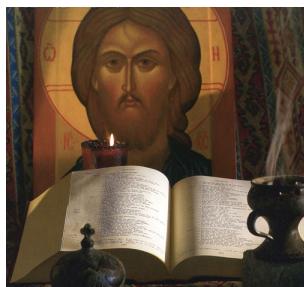
Le prêtre trouve ce temps entre l'office divin et les visites pastorales, mon sentiment étant qu'à la fin de l'office du matin, le prêtre ne peut faire beaucoup de visites alors qu'hommes et femmes vaquent à leurs occupations. La matinée est un temps très favorable pour étudier et aussi

une partie de la soirée, une fois que le prêtre a fini de s'occuper de ses enfants ou après le dîner.

Deux heures de lecture par jour sont le seuil minimal, si nous voulons parfaire notre intelligence pour que la part de la connaissance dans notre service soit améliorée. Ceci vaut, si le prêtre a la conviction que sa responsabilité ne se borne pas à la prière et aux visites pastorales. Nous avons le devoir de transmettre la Parole Divine, cela est primordial et juste après vient le style aiguisé de la transmission.

Il y a une soif de connaissance en chaque homme car la connaissance est un bienfait. L'ignorance fait souffrir si tu commences à apprendre. Oui, tu ne peux pas tout engranger, mais ne laisse pas la paresse te dominer en prétextant ne plus avoir de temps en raison de la pastorale. Si tu n'étudies pas la Parole Divine et ce qui la soutient dans la culture humaine, tu n'auras pas mis toute ton énergie à ce service.

Il est arrivé le temps où notre pensée à tous est appelée à évoluer. La pensée est une force qu'il convient de dompter pour le Christ. La pensée est un grand office.



LE PRÊTRE ET L'ARGENT

Article publié dans le magazine « An Nour » n°4 de l'année 1995

La relation qu'entretient le prêtre avec l'argent est celle qu'entretient tout croyant. La seule différence vient du fait que le prêtre touche un salaire et parfois d'autres rentrées possibles de la paroisse.

Généralement, la règle qui fixe une telle relation est la parole du Seigneur : « *Nul ne peut servir deux maîtres... Dieu et l'Argent* » (Mt.6,24). L'indépendance du cœur par rapport à tout ce qui est acquis est fondamentale pour notre liberté intérieure.

Nous craignons l'argent car c'est une convoitise fatale qui nous transforme en esclave. Le clerc peut être tenté d'en amasser, à cause de la faiblesse de ses revenus, pour se mettre à l'abri d'un avenir difficile et amer, malgré les paroles du Maître disant : « *Ne vous amassez pas de trésors sur la terre...Car où est ton trésor, là aussi sera ton cœur.* » (Mt.6,19-21).

Ceci ne veut pas dire nécessairement dans l'économie d'aujourd'hui, que le prêtre ne peut pas avoir de compte en banque quel que soit le degré de générosité de sa paroisse. Le clerc peut aussi être mis à l'abri du besoin si nous prenons sur nous d'assurer dans chaque diocèse un système de protection couvrant les frais de soins médicaux et l'éducation des enfants. Reste la parole vigilante de l'apôtre : « *La racine de tous les maux, en effet, c'est l'amour de l'argent* » (1Tm.6,10).

Mais le commandement qui veut que l'on fasse abstraction de cette convoitise ne justifie pas que la communauté impose la pauvreté au clerc.

Le dénuement chez nous accompagne le monachisme, donc il est choisi librement et en aucun cas imposé. Asservir les prêtres en les appauvrissant n'est ni miséricordieux ni juste, car le prêtre n'est pas un moine, il vit dans le monde et gagne sa vie du monde.

Le fait de mettre sur un même plan le prêtre de la paroisse et le moine est né d'une grande confusion, préjudiciable aux deux ordres. Celui que tu as marié fait face aux difficultés de la société même s'il vit dans un total renoncement, sa conjointe peut ne pas suivre ou ne pas avoir nécessairement le même renoncement que lui. Le prêtre invite sa femme à faire de son mieux et ne lui impose pas l'ascétisme. Elle aussi évolue dans une société moderne qui exige un minimum de présence et de prestations même si elle est véritablement encline à la vertu et la sobriété.

Se rajoute à cela que les enfants recevront l'instruction dans les écoles fréquentés par les nôtres, pas seulement les écoles mais aussi les universités. L'enfant du prêtre n'est pas destiné à être un petit artisan s'il est talentueux ou doué d'une grande intelligence. Le fait de briller intellectuellement sur le plan culturel, quand on est femme ou enfant de prêtre, a pour effet de montrer le degré d'évolution de sa famille, ce qui fait grandir l'estime que l'assemblée peut lui porter. Il est temps de mettre de côté l'image du prêtre « *simple* », qui se satisfait du peu qu'il reçoit de Dieu.

Ce qui est déplorable dans tout cela, c'est le fait de dire de telles choses ou bien de taire ces pensées-là. Toutefois, ce sont ces préjugés qui dans la pratique, conduisent à l'avarice ceux qui ont en charge la responsabilité d'assurer la subsistance du prêtre, en usant de moyens qui ne leur appartiennent pas.

Il y a certains comportements tyranniques envers les prêtres dans telle ou telle paroisse, qui cachent un désir maladif de pouvoir, résultant du fait d'avoir en main le patrimoine et qui confère au conseil paroissial une autorité souvent mal utilisée. Ces mêmes personnes [du conseil paroissial] utilisent parfois ostensiblement leurs propres moyens, meublant luxueusement leurs habitations, et leurs femmes se couvrent de maquillage comme à l'époque d'avant la Révélation. Il se peut aussi que ces mêmes

personnes n'aient aucune autorité chez elles, ni dans la société, mais qu'elles utilisent leur situation dans la paroisse pour infliger au prêtre une tutelle arbitraire, car c'est le seul lieu qu'elles aient trouvé pour exercer un tel pouvoir.

Ceci est très problématique car elles s'accaparent l'argent de la paroisse en le considérant comme un droit hérité. Elles prétendent qu'elles utilisent l'argent comme bon leur semble car il est le fruit du patrimoine légué par leurs ancêtres. Elles oublient qu'elles en ont simplement la gestion et qu'elles sont liées en matière de droit à l'Évangile, c'est à dire à la justice et la miséricorde. [Elles oublient de même] que loin de l'Évangile, elles n'ont aucun droit, aucune identité ni aucun pouvoir.

Les gestionnaires du patrimoine ou ceux qui portaient ce nom ne comprennent pas qu'ils n'ont aucun pouvoir exécutif. Ils ne sont que des mandataires de l'évêque et non ses pairs ; ils peuvent l'assister et le conseiller mais seul l'évêque a en charge - selon les saints et précis canons - les ressources du diocèse. Les mandataires sont nommés pour faciliter le déroulement des choses et non pour ordonner ou pour interdire.

Il n'est pas vrai non plus que la paroisse peut avoir des revendications de propriété sur quoi que ce soit. Le fait d'entendre dire parmi les gens : ceci est le patrimoine de tel ou tel village n'a aucune valeur théologique ou canonique. Ceci est uniquement une indication géographique !

Il faut pour autant prendre en considération l'intention du donneur en dépensant l'argent pour les besoins du prêtre du lieu et ceux des pauvres qui y demeurent. Mais la décision d'affecter telle ou telle dépense à tel ou tel poste revient à l'autorité spirituelle, suivant une étude chiffrée qui reçoit son approbation comme le stipule l'article 8-J du code des conseils paroissiaux.

Dans cette démarche, notre inspiration tout comme l'intention qu'avaient les donateurs est que la priorité dans les dépenses aille aux prêtres ainsi qu'aux pauvres et aux nécessiteux, parallèlement aux dépenses nécessaires à l'entretien et au développement.

Atteindre un tel niveau de générosité spirituelle exige que le choix des membres des conseils paroissiaux soit effectué parmi des personnes qui ont cet esprit de charité, qui se fonde d'abord sur la tendresse et l'affection dont saint Paul a parlé dans son épître aux romains disant que les païens en étaient privés.

A partir de là, il nous faut épargner au prêtre l'humiliation de réclamer, acte qui résulterait de son dénuement. Ceci afin que, ressentant qu'il est aimé à travers la générosité dont il a été l'objet, il s'autorise à participer à cet élan, contribuant à rapprocher ceux qui ont bénéficié à leur tour de sa propre générosité, du Seigneur.

Le principe est que le prêtre doit recevoir une indemnité qui couvre ses besoins. Certains commentateurs parmi les Pères ont interprété le verset de la prière du Seigneur « *Donne-nous aujourd'hui notre pain essentiel* » comme s'il s'agissait « *du pain nécessaire pour le lendemain* ». Il me semble que le prêtre, partant de cette règle, doit lui-même s'imposer de ne pas vivre comme les nantis, afin de ne pas succomber à l'amour de l'argent et qu'il ne devienne une cause de chute pour les fidèles.

S'il est aisé, et ceci est rare, il doit éviter le luxe. Mais cela peut se trouver dans les grandes et riches paroisses. Éviter l'ostentation, tout autant que la pauvreté flagrante et paralysant toute œuvre spirituelle, l'amène à un niveau de vie proche de celui de la classe moyenne, sauf s'il a en charge une communauté d'ouvriers ou de petits propriétaires agriculteurs.

Il est issu du monde et vit comme tout le monde. Mais si l'on suppose que sa paroisse est composée de [familles] aisées, il ne doit pas vivre dans leur faste, ni adopter des signes de richesse afin qu'il se souvienne constamment que l'Évangile est l'Évangile des pauvres.

Il ne doit pas oublier que les pauvres sont sa propre blessure et que son cœur doit être tourné vers eux. L'argent abondant l'éloigne définitivement de Jésus de Nazareth.

Qu'est ce que cela veut dire sur le plan pratique ?

Dans un passé proche, il y a soixante ou soixante-dix ans, le prêtre n'avait pas d'indemnité. Il est arrivé qu'il soit issu des propriétaires agriculteurs et il exerçait ce travail, ce qui est admis. Rien n'empêche aujourd'hui qu'il puisse avoir un métier qui le fait vivre. De nombreux diocèses chez nous ont autorisé les prêtres à gagner leur vie en occupant un emploi à plein temps ou à mi-temps.

L'Église, dès le III^{ème} siècle, a donné son aval au sujet de nombreux métiers. Elle a, par exemple, interdit au prêtre d'avoir un commerce avec débit de boisson ou bien d'être chauffeur. Par la suite, les canons lui ont interdit tout type de commerce, car se mettre sous la pression du marché de l'offre et de la demande attise chez le clerc la soif de l'argent, et, suivant la même logique, vint l'interdiction du travail avec commission et de la spéculation financière.

Dans le même esprit, se présenter devant les tribunaux en tant qu'avocat et participer au débat des procédures le met au cœur des polémiques et des confrontations entre les hommes. Généralement, il lui faut s'éloigner de tout métier qui met en doute sa crédibilité et sa décence.

De même, exercer un travail artisanal l'éloigne de la pleine pratique de la pastorale et celle-ci exige beaucoup de temps et de concentration. Voilà pourquoi mon conseil se porte vers le travail à mi-temps, car le prêtre est d'abord en charge de son église, excepté dans la situation où plusieurs prêtres desservent la même paroisse ; dans ce cas, l'on peut être plus flexible avec le deuxième, voire le troisième prêtre, ainsi qu'avec le diacre.

J'ai dit plus avant que le prêtre, il y a un demi-siècle, n'avait pas d'indemnité et cette solution est idéale si la paroisse est exemplaire [dans son comportement avec lui] et que chaque membre ressent qu'il a un devoir envers son pasteur.

Le prêtre dans le temps vivait de ce qui est appelé le « *Patrachil* » [NDLR : à entendre « *Épitrachilion* »]. L'Épitrachilion est l'ornement en tissu que le prêtre met autour de son cou, indispensable pour tout office

divin. Ainsi, célébrant un baptême, un mariage ou des funérailles, il reçoit de la famille [en offrande] une somme d'argent.

Je connais les protestations de ceux qui souhaitent faire progresser des idées de renouveau dans l'Église à cela. Ils ont peur que dans l'esprit des fidèles ou du prêtre, il y ait confusion entre l'accomplissement des sacrements et l'argent. Le danger vient du fait que le prêtre conditionne l'accomplissement d'un sacrement à une somme précise d'argent et qu'il use de chantage avec les fidèles. On dit que cela existe ici ou là. Je pense que c'est plutôt rare chez les prêtres.

C'est pourquoi je dis que ce système n'est pas mauvais en soi car les fidèles qui savent que les Divins Sacrements et les consécrations d'une façon générale sont des dons de Dieu, n'ont pas le sentiment qu'ils en paient le prix. Le mieux, c'est que les fidèles présentent d'eux-mêmes leurs offrandes sans les associer à des célébrations sacramentelles mais nous ne connaissons pas encore ce genre d'engagement et de persévération. Ceci fait partie de la mentalité des peuples.

Or, celui qui connaît la pastorale sait que, dans la plupart des paroisses, ce genre de revenu est insignifiant, même si certains gestionnaires de patrimoine prétextent son existence pour expliquer la faiblesse de la somme qu'ils versent [aux prêtres]. L'indemnité, à cause du manque d'élan de générosité individuelle, reste le type de revenu le moins incommodant. Elle est l'expression du don de la communauté dans sa globalité.

La générosité nous dicte de porter un regard à la condition de vie dans la famille du clerc, au nombre de ses enfants, à son logement et à son niveau d'études. Il est temps, par exemple, d'être attentif au besoin qu'éprouve un prêtre théologien ou ayant une culture religieuse, d'acheter des livres et de participer de temps à autre à des conférences théologiques.

Il se peut aussi que [le prêtre] ressente de la gêne s'il doit recevoir une indemnité de la main des laïcs. Il est donc peut-être préférable que l'évêque lui donne directement son indemnité, lui évitant ainsi de ressentir

une dépendance vis-à-vis des premiers et lui donnant l'occasion de rencontrer son évêque et d'apprécier son sentiment paternel envers lui.

Néanmoins le système qui, semble-t-il selon l'expérience de certains, est le meilleur, consiste à ce que nous mettions tout en partage entre nous. Nous bouclons ainsi tous les besoins de l'Église et nous évitons au prêtre de devoir satisfaire qui que ce soit.

La pastorale est paternité et la paternité n'attend ni rétribution ni remerciements. Probité de la part du pasteur, générosité de la part de la paroisse, voici la situation la plus saine.



Directeur de publication: Père Marcel Sarkis



Saint Basile le Grand – archevêque de Césarée